



## PREFECTURE

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau du cabinet  
et de la communication  
interministérielle

Rodez, le 1er février 2013

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Le service « Pré-plainte en ligne » est disponible en Aveyron

### à compter du lundi 4 février 2013

A compter du lundi 4 février 2013, le service « Pré-plainte en ligne » est disponible en Aveyron.

C'est un dispositif qui permet, avant de se rendre dans les locaux de la police ou de la gendarmerie :

- de signaler immédiatement les faits commis ;
- et de gagner du temps en prenant un rendez-vous pour signer le dépôt effectif de plainte.

Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête :

- ce dispositif est seulement réservé aux atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) et dans les cas où l'auteur des faits n'est pas connu ;
- il convient de veiller à préserver les traces et indices existants, en évitant tout contact ou déplacement, afin qu'ils demeurent exploitables par les enquêteurs ;
- les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne.

Pour déposer une pré-plainte en ligne, la démarche est simple. Il suffit de se connecter, via internet, à l'adresse [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr), qui permet d'accéder à un portail commun police-gendarmerie. La victime :

- choisit le commissariat ou la brigade de gendarmerie où elle souhaite se rendre pour signer sa plainte ;
- renseigne et valide le formulaire de pré-plainte en ligne ;
- est ensuite rapidement contactée par mail ou par téléphone pour confirmation du rendez-vous et des pièces à fournir.

La pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. Le dépôt de plainte devient juridiquement valable après contact avec un officier ou un agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.

La pré-plainte en ligne constitue une avancée dans la simplification des démarches administratives.

***Contacts presse : Bureau du cabinet et de la communication interministérielle***  
***Tél : 05.65.75.71.36 - [communication@aveyron.gouv.fr](mailto:communication@aveyron.gouv.fr)***